

Zurich, le 30 juin 2020

Communiqué de presse

Incitation financière pour l'intégration d'un chauffage à pellets

Les objectifs climatiques sont clairement définis: nos émissions de CO₂ doivent être réduites à zéro net d'ici 2050. Un nouveau programme de subvention facilite maintenant la transition d'un chauffage au mazout ou au gaz vers un système à pellets au bilan carbone neutre.

Dans le débat mené sur le CO₂ et le climat, le message est sans équivoque: nous devons agir maintenant. Le besoin en chaleur est responsable d'environ 40% de l'énergie consommée en Suisse. Pour nous chauffer, il nous faut renoncer le plus vite possible aux agents énergétiques fossiles tels que le pétrole et le gaz naturel. Ils peuvent apparaître comme la solution la moins onéreuse, mais cette conception est trompeuse!

Un combustible local qui ménage le climat

Parmi les énergies renouvelables, nous disposons de plusieurs options: l'énergie du bois sous forme de pellets en fait partie. Les granulés de bois présentent l'avantage d'être produits en Suisse à partir de chutes de bois dont nous pouvons ainsi faire un bon usage. Confortables et faciles à exploiter, les systèmes de chauffage ont désormais atteint un haut niveau technique. Le prix du granulé de bois est généralement inférieur à celui du fioul ou du gaz et nettement plus stable. Seul inconvénient: le coût d'investissement est relativement élevé.

Subvention moyenne: 360 francs par kilowatt de puissance calorifique

Pour remédier à ce problème, la fondation myclimate a créé un programme de subvention permettant de soutenir financièrement les chauffages à pellets de 70 kW de puissance maximum. Calculée par myclimate sur une base annuelle de la consommation actuelle de combustibles fossiles, la subvention accordée se monte à 18 centimes par kilowattheure, soit à environ 360 francs par kW de puissance calorifique pour un chauffage correctement dimensionné. Il suffit au propriétaire de soumettre la demande avant de commander son chauffage et d'apporter la preuve de la consommation d'énergie après une certaine période d'exploitation. La demande peut être soumise sur le site www.myclimate.org/pellets à travers un formulaire facile à remplir. Ce soutien financier est accordé dans les cas où les cantons ne mettent aucune subvention à disposition. Contactez proPellets.ch et myclimate sans hésiter si vous avez des questions d'ordre général sur les subventions ou sur la demande à adresser à myclimate.

Vous trouverez des informations sur le programme de subvention pour l'installation de chaudières à granulés respectueuses de l'environnement en visitant le site www.myclimate.org/pellets.

Le site www.propellets.ch vous fournit beaucoup d'informations plus détaillées sur le chauffage aux pellets.

A propos de proPellets.ch

proPellets.ch est l'association de l'industrie suisse des granulés de bois. Elle s'engage à accroître la notoriété des pellets, un combustible renouvelable et respectueux du climat. Ce combustible au bilan carbone neutre contribue de manière significative à la transition énergétique et à la protection de l'environnement. En outre, la transformation des résidus de bois en granulés augmente notablement la création de valeur ajoutée régionale.

A propos de myclimate

Cette organisation à but non lucratif se présente comme le partenaire d'une protection efficace du climat aux niveaux local et mondial. De concert avec ses partenaires de l'économie et avec des particuliers, myclimate veut préparer l'avenir de notre planète en proposant des offres de conseil et de formation et en réalisant ses propres projets. L'initiative internationale aux racines suisses fait partie des leaders de qualité mondiaux dans le domaine des mesures volontaires de compensation de CO₂.

Depuis 2007, myclimate développe des projets de protection climatique et des programmes d'encouragement de haute qualité en Suisse et fait office de pionnier dans le domaine grâce à sa large expérience. L'organisation élabore des projets tant pour le marché obligatoire que volontaire en Suisse. Tous les projets sont contrôlés par des instances externes et répondent autant que possible aux directives strictes de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral de l'énergie.

Dans le cadre de près de dix programmes de protection climatiques suisses, myclimate offre aujourd'hui aux particuliers, organisations et PME – par ex. des exploitations agricoles – des réductions pour les technologies efficaces qui permettent de protéger le climat et d'économiser des frais. Ces réductions sont financées par les ventes de certificats CO₂.

Volume: 2710 caractères, espaces incl. (sans encadré)

Reproduction libre, justificatif souhaité

Auteur: proPellets.ch

Interlocutrice: Marianne Gehring, gehring@propellets.ch, tél. 044 250 88 70